



Commune
d'AMPUS

Envoyé en préfecture le 09/03/2020

Reçu en préfecture le 09/03/2020

Affiché le 09/03/2020

ID : 083-218300036-20200309-DCM2020_011BIS-DE



Délibération N°2020-011

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 03 MARS 2020

L'an deux mil vingt, le trois mars, à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.
Présents : Mmes, MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Roger MALAMAIRE, Roland NARDELLI, Bertrand STELZ, Virginie MICHEL, Nathalie FORESTIER et Fabien MICHEL.
Excusés : Nathalie PEREZ LEROUX représentée par Aude ABIME,
Alain POILPRÉ représenté par Raymond BORIO,
Nadine MARION représentée par Roland NARDELLI,
Siegfried JAEGER représenté par Roger MALAMAIRE.
Absentes : Laurence COLLADO, Maylis COSTAMAGNO.
Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Mme Aude ABIME

Nombre de membres en exercice : 15
Pour : 13

Nombre de membres présents : 09
Contre : 0
Abstention : 0

Nombre de Suffrages exprimés : 13

REAMENAGEMENT DES RUES SAINT ESPRIT / ABBE VOLPATO ET REFECTION D'ENROCHEMENTS CHEMIN DES ADRECHS : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAR

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les rues Saint Esprit et Abbé Volpato sont en très mauvais états et qu'il serait absolument nécessaire de réaliser des travaux de réaménagement en 2020 pour un montant estimatif de 47 411.00€ HT soit 56 893.20€ TTC.

Monsieur le Maire informe également le Conseil Municipal que trois enrochements doivent être repris au chemin des Adrechs pour un montant estimatif de 8 450€ HT soit 10 140€ TTC.

Monsieur le Maire précise que la Commune n'a pas les moyens de financer seule cette opération et propose au Conseil Municipal de demander une subvention au Conseil Départemental du Var pour l'année 2020 d'un montant de 39 000€ soit 70% du montant HT des travaux.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les travaux de réaménagement des rues Saint Esprit et Abbé Volpato et la reprise de trois enrochements chemin des Adrechs pour un montant total estimé de 55 861.00€ HT soit 67 033.20€ TTC,
- DEMANDE une subvention d'un montant de 39 000€ au Conseil Départemental du Var,
- AUTORISE le Maire à lancer une consultation pour le choix des entreprises,
- AUTORISE le Maire ou un Adjoint à signer tout document relatif à cette affaire,
- PRECISE que les crédits seront inscrits au budget primitif de la commune exercice 2020.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,
Le Maire : Hugues MARTIN

Délibération du Conseil Municipal d'Ampus N° 2020-011